

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 16.03.2021
Date d'affichage du compte-rendu : 24.03.2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 27

Le vingt-deux Mars deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Alain **HURIEZ**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, , Mme Christelle **BIET** et Mme Marie **KOHLER**, Mme Claire **DURQUETY**.

ETAIENT ABSENTS : Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Angélique **BOURSIER** et qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Amanda **HOLMES**, M. Fabrice **MICHELET** et M. Patrick **PETIT**

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Amanda **HOLMES**

Monsieur le Maire accueille l'assemblée

L'additif à l'ordre du jour concernant une EXTENSION DE RESEAU DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME A TILLOU dont les élus ont été informés à l'occasion de l'envoi des documents afférents à cette séance, est accepté.

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire évoque la démission de Madame Sylvie Magnain conseillère municipale, le lundi 8 mars 2021. La démission d'un conseiller municipal est effective dès réception. Monsieur Alain Huriez élu remplaçant il y a 1 an, intègre de ce fait le Conseil Municipal. Monsieur le Maire l'accueille au sein de l'assemblée et lui souhaite la bienvenue

Monsieur le Maire souhaite dire quelques mots pour remercier l'engagement et l'action de Madame Sylvie Magnain :

L'installation de notre nouveau collègue, Alain, au poste de conseiller municipal, à la suite de la démission de Sylvie est l'occasion pour moi de revenir quelques instants sur son parcours au sein du Conseil Municipal. Nous avons été élus ensemble, en 2001, sur la même liste. En 2004, lorsque j'ai été élu maire, à la suite de la démission de Francis Delage, je lui ai demandé de bien vouloir être ma première adjointe. Elle l'est restée jusqu'au dernier renouvellement en mars 2020. Ces 15 ans ensemble, en binôme, montrent la confiance réciproque que nous avons l'un pour l'autre. Durant ces 3 mandats, elle a occupé principalement le poste d'adjoint à l'animation.

Pendant toutes ces années, elle a su mener bon nombre de projets. Elle a mis sur pied beaucoup de choses qui sont encore d'actualité et qui sont toujours en vigueur.

Je souhaite la remercier vivement et devant le conseil municipal pour tout le travail qu'elle a accompli, toute l'énergie qu'elle mise dans ces projets, et tout le temps qu'elle a consacré pour les affaires communales. Sylvie a été, pendant ces années, une confidente, un soutien fort pour moi et une personne de très grande confiance.

Aujourd'hui, avec son départ du conseil municipal, une page se tourne.

Si je regrette sa décision, je la respecte néanmoins car la vie est faite de choix. Après 20 ans de vie élective, un changement dans ses responsabilités, et une année 2020 tellement particulière, je peux comprendre sa décision. Je m'en suis d'ailleurs entretenu avec elle avant même qu'elle envoie le message à tous.

En conclusion, je la remercie pour son dévouement pour notre commune, et tiens à saluer le sens de l'intérêt général qui l'a guidé. Merci.

Applaudissements de l'assemblée.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2021

Sans remarque, le compte rendu de la séance du 22 Février 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte administratif est établi par l'ordonnateur (Maire) et doit correspondre au Compte de Gestion établi par le Trésorier. Ces documents retracent les écritures de l'année antérieure. Ils seront remplacés, en 2022 par le Compte Financier Unique.

Il annonce que le 12 avril 2021, si les éléments sont reçus (dotations, impositions), il sera procédé au vote du Budget Primitif 2021.

Les résultats des budgets annexes et du budget principal ont préalablement été examinés par la commission Finances puis transmis aux élus avec la convocation.

Monsieur Christian Aubert en charge des Finances présente les 3 comptes administratifs 2020 de la commune. Monsieur le Maire précise certains points.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF

Il rappelle que ce budget concerne la gestion de l'ensemble des 33 logements communaux (Résidence Gontier : 7 appartements) - Lotissement de la Gare : 14 maisons individuelles - A côté de l'Hôtel de ville : 1 - Place Emile Thomas : 5 appartements - 19 Rue Maurice Gadioux (ancienne gendarmerie) : 1 maison - Crézières : 1 – Tillou : 3 - La Bataille : 1)

La synthèse des résultats est commentée. Il est précisé que le montant du reversement du budget Parc Locatif au budget principal, est de 90 000 €.

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE GARENNE DU BOIS AUX PINS

Ce budget retrace les écritures de stocks liées à ce lotissement.

Interrogé sur la stratégie initiale de la commune, Monsieur le Maire rappelle la chronologie de ce projet communal datant de 2009, période à laquelle la collectivité n'a pas eu le choix quant à sa localisation en l'absence de foncier par ailleurs.

Il est précisé que la commission Développement va se saisir de la suite à donner pour favoriser la commercialisation des parcelles disponibles

L'exécution de ce budget ne suscite aucune remarque particulière.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Aubert et Monsieur le Maire présentent la synthèse suivante :

Les résultats de la section de fonctionnement :

FUNCTIONNEMENT RECETTES	CA2019	BP 2020	CA 2020
64 Charges de personnel	18 605,43 €	10 000,00 €	17 982,28 €
70 PRODUITS DES SERVICES	132 098,58 €	126 800,00 €	118 288,12 €
73 IMPOTS ET TAXES	1 239 731,34 €	1 234 868,83 €	1 244 999,56 €
74 DOTATIONS ET SUBVENTIONS	851 021,60 €	882 532,00 €	887 399,61 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	40 481,43 €	95 500,00 €	93 974,72 €
76 PRODUITS FINANCIERS	82,13 €	80,00 €	82,13 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 209,23 €	50 220,96 €	51 969,03 €
TOTAL	2 291 229,74 €	2 400 001,79 €	2 414 695,45 €
RECETTES sans recettes exceptionnelles	2 282 020,51 €	2 349 780,83 €	2 362 726,42 €

FUNCTIONNEMENT DEPENSES	CA 2019	BP 2020	CA 2020
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	473 886,75 €	478 750,00 €	445 516,49 €
60 ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK	292 754,68 €	286 900,00 €	256 601,36 €
61 SERVICES EXTERIEURS	108 941,14 €	116 600,00 €	121 014,14 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	63 971,17 €	66 300,00 €	59 566,49 €
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	8 219,76 €	8 950,00 €	8 334,50 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	894 680,47 €	895 000,00 €	884 756,15 €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	- €	53 200,00 €	45 818,11 €
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS	- €	10 500,00 €	9 670,39 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	- €	831 300,00 €	829 267,65 €
014 ATTENUATION DE PRODUITS	11 600,00 €	11 280,00 €	11 248,00 €
73 IMPOTS ET TAXES	11 600,00 €	11 280,00 €	11 248,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVEST.	- €	- €	- €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	297 697,64 €	1 252 972,78 €	323 179,28 €
66 CHARGES FINANCIERES	52 361,09 €	50 000,00 €	49 250,38 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	333,00 €	50 867,22 €	50 381,70 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- €	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	1 730 558,95 €	2 738 870,00 €	1 764 332,00 €

Les résultats de la Section d'investissement:

INVESTISSEMENT DEPENSES	CA2019	BP2020	CA2020	INVESTISSEMENT RECETTES	CA2019	BP 2020	CA2020
déficit reporté				Excédent reporté		678 490,91	
Remboursement en capital des emprunts	180 839,24 €	188 000,00 €	187 860,17 €	FCTVA	64 476,23 €	250 000,00 €	200 808,28 €
remboursement capital emprunt in fine		86 000,00 €	86 000,00 €	Excédents de fonctionnement	700 000,00 €	600 000,00 €	600 000,00 €
dépenses d'équipement		1 377 299,00 €		Subventions année N		667 566,00 €	
Rar dépenses équipement	599 458,25 €	528 088,56 €	693 247,06 €	subventions RAR	315 262,32 €	202 412,15 €	108 931,70 €
				Taxe aménagement	4 327,17 €		9 792,32 €
travaux réserve possibles		369 112,44 €		nouveaux emprunts	309 023,00 €	150 030,94 €	
				virt prévisionnel 023			
				vente terrain	2 336,71 €		
Total des dépenses	780 297,49 €	2 548 500,00 €	967 107,23 €	Total	1 395 425,43 €	2 548 500,00 €	919 532,30 €

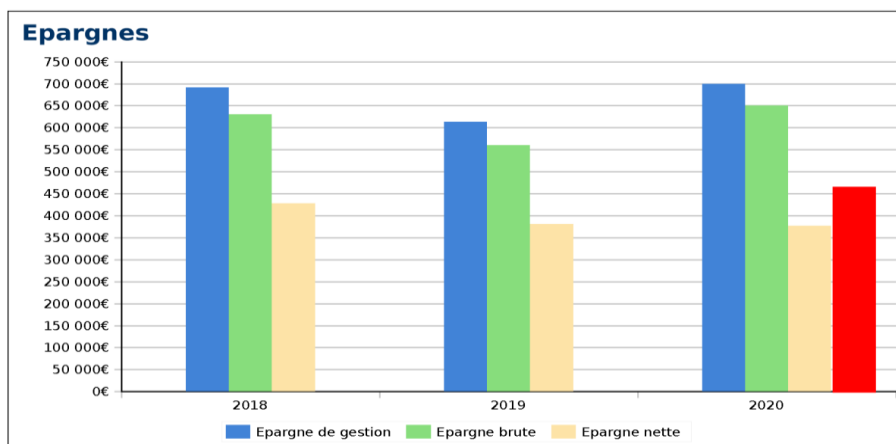
La capacité d'autofinancement :

	2018	2019	2020
Recettes de fonctionnement	2 374 442	2 291 229	2 414 696
Epargne de gestion	691 710	613 032	699 614
Epargne brute	630 326	560 671	650 364
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	26,56 %	24,47 %	26,93 %
Epargne nette	427 854	380 510	376 504

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

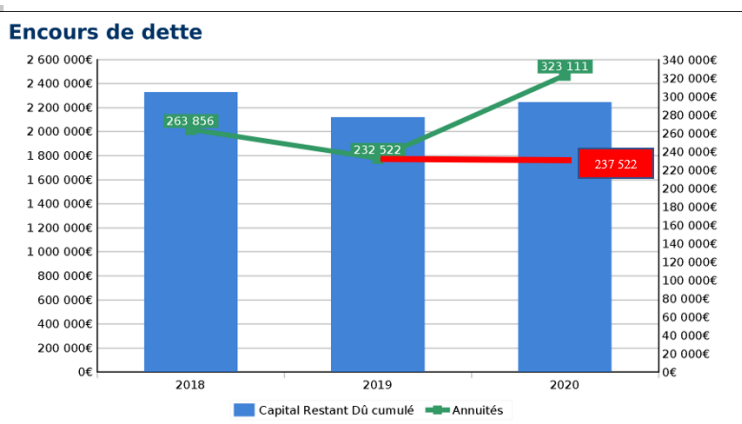
Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.



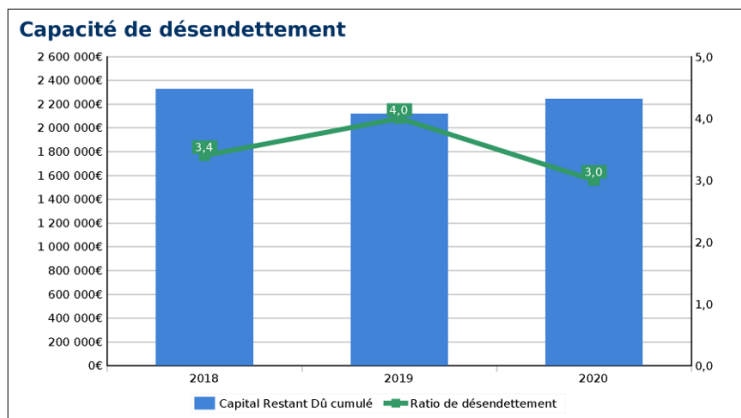
Sans le remboursement de l'emprunt in fine de 86 000 € la CAF aurait été de 462 504 € (la CAF nette correspondant à la colonne rouge)

L'encours de la dette communale :



La somme en rouge correspond au montant des annuités hors prêt in fine remboursé en 2020.

La capacité de désendettement :



La rétrospective transmise aux élus sur la période 2018-2020, présentait également plusieurs ratios.

Il sera demandé au Trésorier de communiquer les ratios de collectivités de même importance pour les comparer. Néanmoins il conviendra d'être prudent quant à l'analyse car une collectivité de même importance en nombre d'habitants n'a pas nécessairement les mêmes charges eu égard aux transferts de compétences qui ont pu être faits (ex les écoles....)

Monsieur le Maire souligne la bonne santé financière de la commune par rapport à d'autres communes. Il existe une réelle capacité à investir tout en maintenant la pression fiscale.

Néanmoins, le financement respectif des projets communaux pour certains déjà engagés et les projets futurs sont à considérer. Les répercussions doivent en être évaluées et anticipées, y compris en charges de fonctionnement induites.

Monsieur Aubert évoque le fonds de solidarité versé par la commune à la Communauté de Communes Mellois en Poitou, pour venir en aide aux entreprises locales impactées par la Covid. La 1ère partie soit 14 000 € sur les 27 000 € décidés, a été versée en 2020. Un bilan sera communiqué par la CDC pour la suite à donner quant à la participation prévue en 2021.

Au gré des échanges entre élus, certains nouveaux élus qui n'ont effectivement pas l'antériorité des décisions, expriment la nécessité de disposer d'éléments et d'indicateurs précis pour se positionner.

L'assemblée sous la présidence de Monsieur Christian AUBERT, 1er adjoint, en l'absence de Monsieur Fabrice Michelet qui a quitté la salle pour le vote, valide les Comptes Administratifs 2020, par 25 voix (2abstentions) du Budget Annexe de la Garenne du Bois aux Pins et à l'unanimité ceux du Budget annexe du Parc Locatif et du Budget Principal dont les résultats sont les suivants :

PARC LOCATIF	Année 2020	Excédent reporté	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	165 277,00 €	20 618,03 €	185 895,03 €
dépenses	127 289,67 €		127 289,67 €
Résultat	37 987,33 €	20 618,03 €	58 605,36 €
INVESTISSEMENT			
recettes	81 210,00 €		81 210,00 €
dépenses	34 487,50 €	28 074,57 €	62 562,07 €
Résultat	46 722,50 €	-28 074,57 €	18 647,93 €
TOTAL CUMULE			77 253,29 €

LOT GARENNE DU BOIS AUX PINS	Année 2020	Excédent reporté	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	415 984,36 €		415 984,36 €
dépenses	415 984,36 €	3 139,29 €	419 123,65 €
Résultat	0,00 €	-3 139,29 €	-3 139,29 €
INVESTISSEMENT			
recettes	411 244,36 €		411 244,36 €
dépenses	413 614,36 €	38 644,36 €	452 258,72 €
Résultat	-2 370,00 €	-38 644,36 €	-41 014,36 €
TOTAL CUMULE			-44 153,65 €

BUDGET PRINCIPAL	Année 2020	Excédent reporté	total cumulé
FONCTIONNEMENT			
recettes	2 414 695,45 €	338 868,21 €	2 753 563,66 €
dépenses	1 764 332,00 €		1 764 332,00 €
Résultat	650 363,45 €	338 868,21 €	989 231,66 €
INVESTISSEMENT			
recettes	919 532,30 €	678 490,91 €	1 598 023,21 €
dépenses	967 107,23 €		967 107,23 €
Résultat	-47 574,93 €	678 490,91 €	630 915,98 €
TOTAL CUMULE			1 620 147,64 €

COMPTES DE GESTION 2020 DES BUDGETS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente ce dossier

Les écritures comptables 2020 des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion du Trésorier étant en concordance, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les Comptes de Gestion 2020.

ACHAT DE DEUX AERATEURS – ETANG DE JAVARZAY

Monsieur Patrick PETIT chargé des travaux et du patrimoine, présente ce dossier

Suite au problème d'oxygénation dans l'étang en 2020 et de mortalité induite, 3 hypothèses ont été collégialement retenues par la commission Patrimoine, pour tenter d'éviter que cela se reproduise :

- Produit Nautex à étendre sur l'étang (fait début mars)
- Mise en place de plantes aquatiques
- Achat et mise en place de 2 aérateurs

Une consultation a été menée pour la fourniture et mise en place de ces 2 aérateurs. Monsieur Wattebled travaillant dans la Société Fournié candidate, indique qu'il ne participera pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide de retenir l'offre la moins onéreuse et valide ainsi le devis d'Allin Agri pour un montant de 9 592,33 € TTC et celui de CGED de 2 800,80 € TTC soit un total de 12 393,13 € TTC. Il est précisé que les oxygénateurs seront électriquement reliés aux WC situés côté nord de la prairie.

TRAVAUX DE REFECTION DU LOGEMENT N°3 DE LA PLACE E. THOMAS

Monsieur Christian Aubert en charge des Finances présente ce dossier

Déjà évoqués lors de précédentes réunions, les travaux de réfection du logement N°3 Place Emile Thomas, seront effectués en régie (par les agents communaux). Il est rappelé que l'entreprise Socobat est préalablement intervenue pour les travaux d'isolation d'un montant de 5880 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'enveloppe financière de 20 000 € annoncée par Mme Buzard Responsable des Services Techniques. Ce crédit sera inscrit au budget primitif 2021 du Parc Locatif.

EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE LA PIROUNELLE – LANCEMENT DE L'OPERATION

Monsieur le Maire présente ce dossier

Pour faire suite à la décision de principe du conseil municipal de procéder à l'effacement de réseau sur le tronçon rue de la Pirounelle et Rond-Point de la Liberté, la rencontre organisée le 15 mars avec les concessionnaires et l'entreprise Delaire (dans le cadre du contrat à bons de commande) a permis de finaliser la préparation de ce chantier (Délimitation de chantier, contraintes techniques, chiffrage ...).

Le plan de financement prévisionnel de ce chantier, est ainsi établi :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	77 567,29 €		
Frais indirects	13 949,00 €	ENEDIS	15 000,00 €
Aléas de chantier	1 800,00 €		
Total HT	93 316,29 €	Autofinancement	92 709,40 €
TVA	18 663,26 €	FCTVA	4 270,15 €
Total TTC	111 979,55 €	Total	111 979,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de lancer l'opération,
- Valide le marché subséquent N° 3 du marché à bons de commande de l'Entreprise Delaire
- Adopte le plan de financement correspondant,
- Autorise la signature de la convention avec le concessionnaire Orange,
- Valider les devis suivants :
 - Assistance à Maitrise d'Ouvrage de Enedis d'un montant de 3 333 € HT
 - Sitéa pour la détection et le géoréférencement de réseaux de 1 791 € HT
 - Sitéa pour la phase études et la phase travaux de l'opération de 7 875 € HT
 - Orange dont le montant estimatif de 1 000 € sera précisé.

EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DE L'HUILERIE

Les travaux étant achevés, Monsieur le Maire présente le plan de financement définitif de l'effacement de réseaux de la rue de l'Huilierie

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Travaux	112 978,00 €		
Frais indirects	17 127,26 €	ENEDIS	24 133,45 €
Imprévus (2%)	2 259,56 €		
Total HT	132 364,82 €	Autofinancement	130 070,04 €
TVA	26 472,96 €	FCTVA	4 634,29 €
Total TTC	158 837,79 €		158 837,79 €

Bilan de l'opération :

Dépenses		Recettes	
Travaux	111 969,40 €		
Frais indirects	18 249,98 €	ENEDIS	29 634,32 €
Imprévus (2%)			
Total HT	130 219,38 €	Autofinancement	123 235,20 €
TVA	26 043,88 €	FCTVA	3 393,74 €
Total TTC	156 263,26 €		156 263,26 €

PROGRAMMATION TRAVAUX DE VOIRIE 2021

Monsieur Patrick PETIT présente ce dossier

Suite au recensement des besoins effectué lors d'un passage sur l'ensemble de toute la commune, il apparaît nécessaire de réhabiliter 5.5km (goudron, chemins blancs) cette année.

Monsieur Patrick Petit commente la liste des travaux de réfection de voirie correspondants d'un montant global de 114 400 €

estimatif 2021			
Chantier	Chantier	Total	LG en m
Chef Boutonne	Entretien courant 2021	23 000,00 €	
Chef Boutonne	Rte du planier (reste)	17 219,10 €	320
Crézières	Chemin de la Perotiere CREZ	14 338,85 €	1060
Crézières	Chiron métaïs et sources	4 729,70 €	
Crézières	Rue de la martinerie (reste)	7 388,85 €	400
La Bataille	Rue du Gazeau	7 104,08 €	370
Tillou	Impasse du pont Boutaud	2 559,10 €	
Tillou	Rte du Royou	3 802,70 €	
Tillou	Rte Petentin Les Vaux	20 516,48 €	1222,5
Chef Boutonne	Chemin Blanc Les Vaux Château d eau	2 845,60 €	340
Chef Boutonne	Chemin blanc Lussais Pont Neuf	7 718,40 €	1200
Chef Boutonne	Chemin blanc Nacules	3 178,50 €	515
Total	Total	114 401,36	5427,5

Ces travaux seront réalisés avec le concours du SIVU Syndicat à Vocation Unique Voirie.

Une discussion s'engage quant à la répartition des charges des communes adhérentes (déjà évoquée lors de la séance précédente au moment de la présentation du rapport d'activités 2020 du SIVU).

Sans pour autant remettre en cause l'activité du Sivu, Monsieur Wattebled indique que le comparatif avec des devis d'entreprises pourrait être intéressant. Madame Biet souligne l'importance de défendre l'emploi de proximité.

Monsieur le Maire rappelle que la solidarité communale a motivé la création de ce syndicat en 1965 et qu'elle a tout son sens avec la possibilité offerte à compter de cette année de transférer les droits de tirage d'une collectivité à une autre.

M. Christian Aubert, par ailleurs Président de ce SIVU, rajoute que c'est vrai que les travaux coûtent moins chers aux petites communes, et précise que les règles ont été modifiées cette année pour plus d'équité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le programme de voiries 2021 présenté.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente ce dossier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions suivantes auprès du Conseil Départemental 79 :

- **Tranche 4 château : 15 000 €**
- **Pignon ouest château : 4046,85 €**
- **Maitrise d'œuvre rénovation intérieure du château : 2 750 €**
- **Travaux rénovation intérieure château : 15 000 €**

TRAVAUX INTERIEURS DU CHATEAU DE JAVARZAY – AVENANTS

Monsieur le Maire présente ce dossier

Après en avoir délibéré, les avenants présentés dans le cadre des travaux intérieurs du château de Javarzay sont ainsi validés à l'unanimité :

- Lot Maçonnerie confié à Hory Chauvelin Saintonges d'un montant de 3 745.50 € HT soit 4 494.00 € TTC pour des travaux complémentaires après évacuation de la baignoire
- Lot Cloisons Sèches confié à Socobat d'un montant de 850 € HT soit 1 020 € TTC pour la fourniture et pose d'une trappe supplémentaire

INFORMATIQUE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur Christian Aubert en charge des Finances présente ce dossier

La commission Finances a obtenu des précisions sur les 4 devis reçus dans le cadre de la consultation menée pour l'évolution du parc informatique afin de répondre aux enjeux de sécurisation des données informatiques, du regroupement de l'ensemble

des services (service administratif, culturel et technique) sur un même serveur et l'accès des données à distance afin de faciliter l'exécution des tâches de chacun

Monsieur Aubert précise que la proposition de la commission collectivement adoptée, a été confortée par l'avis d'un expert non intéressé par la décision. Il est précisé que toutes les propositions répondent aux enjeux identifiés.

Après délibération, sur proposition de la commission, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'offre la mieux-disante de CAPMEDIA de Niort (79) de 9 722 € HT pour la fourniture et installation du matériel et accessoires et autorise la signature du contrat annuel d'assistance infogérance correspondant.

Monsieur le Maire remercie les élus qui ont réagi lors de la présentation initiale de ce dossier, ce qui a permis de valoriser l'offre.

FRANCE SERVICES - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Madame Sophie ROBION en charge des Ressources Humaines présente ce dossier

La mise à disposition de l'agent du CCAS de la commune pour un mi-temps consacré à l'activité France Services initialement envisagée n'a pas été possible du fait qu'Emmanuelle Baronnet qui a intégré le service CCAS depuis le 4 janvier 2021, est contractuelle et non titulaire de son poste. Il est donc envisagé la mise en place d'un service commun « Accueil CCAS et Maison France Services pour la commune de Chef-Boutonne », ce qui ne change en rien les conditions de ce partenariat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 26 voix pour (1 abstention) autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la commune et la Communauté de Communes Mellois en Poitou

PETITE VILLE DE DEMAIN – CONVENTION D'ADHESION

Monsieur le Maire présente ce dossier

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les services de l'Etat, la Communauté de Communes Mellois en Poitou et les 4 autres communes de la Cdc sélectionnées pour faire partie de ce programme d'appui de l'Etat, afin de réfléchir aux conditions de mise en place de ce dispositif à l'échelle de la communauté. Il est précisé que chacune des 5 communes concernées doit établir cependant une convention personnalisée eu égard à ses projets spécifiques.

Le projet de convention a été transmis aux élus avec la convocation.

Monsieur le Maire indique que l'objectif de cette convention est de définir les projets de mandat de chacune des communes, d'avoir une cohérence d'actions également demandée par les financeurs. Il précise que l'Etat va accompagner les communes quant à la méthode et au financement du chargé de mission qui sera recruté par la Communauté de Communes. Il est précisé que des démarches sont en cours pour obtenir un 2^{ème} poste, pour mener à bien le projet respectif de chacune des 5 communes. Monsieur le Maire répond aux interrogations en indiquant qu'à ce stade-là du dossier, il s'agit bien d'une adhésion pour ce partenariat.

Tout est à organiser pour valoriser collégialement, l'opportunité de cette labellisation Petite Ville de Demain et faire bénéficier les habitants de dispositifs intéressants.

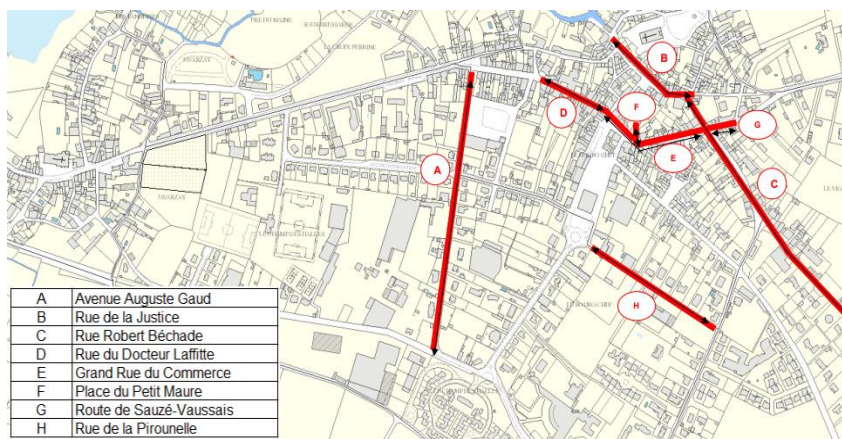
Plusieurs élus demandent à ce que des réunions publiques participatives puissent être organisées. Monsieur le Maire répond l'importance des réunions publiques malheureusement gelées du fait de la crise sanitaire et le souhait de les programmer à nouveau, dès que cela sera possible. D'ici là, il faudra être inventif pour trouver des solutions palliatives si la situation sanitaire perdure. Il cautionne le fait que la population soit associée aux réflexions sur des problématiques spécifiques.

Après avoir longuement échangé, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention d'adhésion au dispositif Petite Ville de Demain.

SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INVESTISSEMENTS ROUTIERS

Monsieur le Maire présente ce dossier

Monsieur le Maire rappelle la volonté et la nécessité de définir un programme de rénovations de voirie. La commission Patrimoine a travaillé sur ce dossier et a établi une liste de 8 rues prioritaires en tenant compte par ailleurs, de l'état des réseaux (eau assainissement)



Il indique que la rencontre le 12 mars avec Mme Nivelles Responsable de la coordination de l'Ingénierie Territoriale ID79, a permis d'échanger sur la méthodologie à envisager pour définir le programme d'investissements routiers de la commune, pour la durée du mandat.

Présentation faite de la proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise le lancement de la consultation pour un accord cadre à marchés subséquents de maîtrise d'œuvre sur 4 ans, marché subséquent pour l'APS sur l'ensemble des rues et marchés subséquents différents par rue (l'APD, PRO, ACT, EXE, DET, AOR)
- Sollicite l'assistance d'ID79 pour la consultation de cette mission de maîtrise d'œuvre et autorise la signature de la convention de partenariat correspondante avec ID79. Le coût de cette prestation est de 1800 €.
- Autorise d'ores et déjà le lancement d'une consultation pour l'établissement de plans topographiques et de géolocalisations des réseaux concernés par ce programme, pour lesquels la collectivité n'en dispose pas.

Par ailleurs, il est décidé de donner suite à la suggestion de Madame Nivelles de hiérarchiser le réseau urbain selon ses fonctions de circulation et / ou de vie locale. La commission Développement est missionnée pour qu'une cartographie soit réalisée sur l'ensemble de la commune, ce qui constituera une aide à la réflexion et à la décision.

CERTIFICAT D'URBANISME DE TILLOU

Monsieur le Maire présente ce dossier.

Un Certificat d'Urbanisme Cub déposé pour un projet sur une parcelle située Rue de Saint Génard à Tillou stipule la nécessité de procéder à l'extension de réseau d'eau.

Le Syndicat 4B de Périgné a présenté le devis correspondant d'un montant de 8 180 € HT pour lequel le reste à charge pour la commune déduction faite de la part du Syndicat serait de 5 180 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité s'engage pour la quote-part communale indiquée tout en précisant que l'engagement de la collectivité est conditionné par la réalisation du projet (dépôt d'un permis de construire).

PROGRAMME DES ANIMATIONS 2021

Madame Annie GONNORD en charge de l'animation présente ce dossier

La commission Animations travaille depuis plusieurs mois sur la programmation des animations de la saison 2021 (Animations de la Médiathèque, Bicentenaire de la Foire de Javarzay, Mercredis de l'été, Animations des marchés, Animations des villages et quartiers ...) avec le concours de Pascaline Ricard agent affecté à la promotion de la commune.

Monsieur le Maire souligne l'importance du travail réalisé et remercie les personnes qui se sont impliquées (les élus, Pascaline Ricard et également Christelle Filippini au titre des animations de la Médiathèque), pour l'établissement de ce programme très riche, en espérant que les conditions sanitaires permettront sa réalisation. Tout est mis en œuvre pour être prêts pour cette saison estivale.

Les moyens humains pour mener à bien ces animations est évoqués. Il est précisé que la participation des agents pour l'organisation matérielle de ces animations et en particulier le week-end, est abordée. Il est précisé que le temps hors temps de travail des agents est bien sûr pris en compte et donc récupéré ou payé.

Un planning des missions réparties entre élus et agents doit être clairement établi.

Monsieur Christian Goujeau conseiller délégué chargé de la sécurisation des manifestations organisées sur la commune sera associé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide le programme des animations de l'année 2021 établi par la commission et accepte l'inscription budgétaire correspondante

AMENAGEMENT DE NOUVEAUX ESPACES PUBLICS

Monsieur Patrick PETIT présente ce dossier

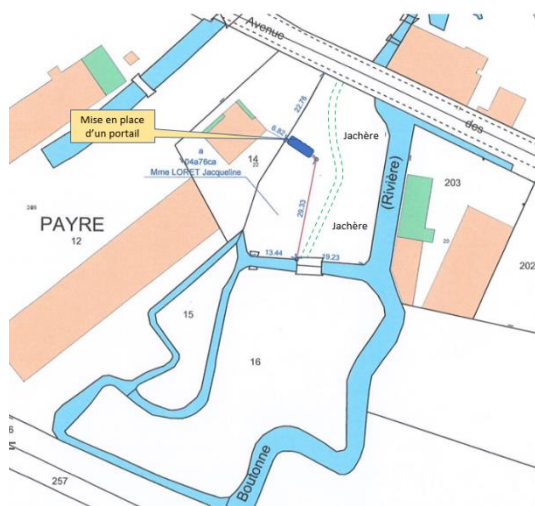
Le travail important de conception de nouveaux espaces publics, réalisé par Monsieur Roddy Fortin chef d'équipe du service Gestion des Espaces Publics, a été présenté et validé par la commission Patrimoine.

Ces aménagements concernent la Place Pré, le terrain acheté à Mme Loret, le terrain situé à côté de l'Eglise de Tillou. Une présentation en est faite à l'assemblée.

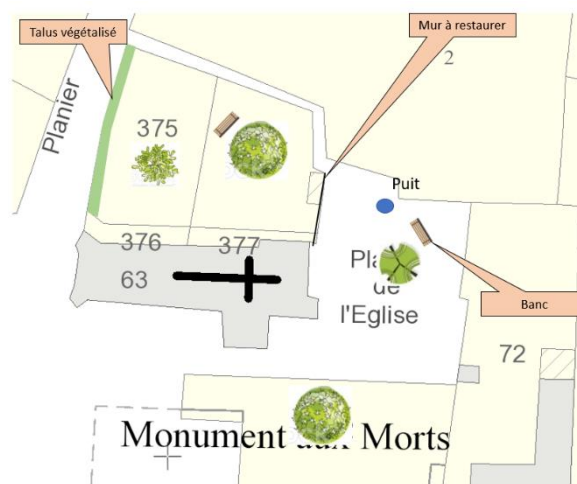
Aménagement Place Pré :



Aménagement terrain en tenant compte des engagements pris au moment de la transaction



Aménagement aux abords de l'Eglise de Tillou



Monsieur le Maire souligne le professionnalisme des agents et valorise leur travail qui ne se limite pas qu'à un travail récurrent mais bien innovant.

Dans l'attente du partenariat qui pourrait être envisagé avec l'Epicerie Sociale de Melle pour l'organisation d'un jardin sur la parcelle récemment achetée rue de Judée il est validé le fait d'y faire pour l'instant, une jachère fleurie.

RELEVES DE DECISIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque élu référent évoque les dossiers concernant leur domaine d'attributions :

Jean Waroux (Développement)

- Evolution du dossier relatif à la Police Rurale : un bilan des travaux et réponses des communes voisines sera fait lors de la prochaine réunion de la commission Développement programmée le 29.03.2021 à 20h30

Annie Gonnord (Animation – Communication)

- La prochaine commission de la commission Animation aura lieu le 7.04.2021 à 20h.

Nicole Bettan (Développement)

- L'organisation réfléchi par le sous- groupe créé à cet effet, pour l'accueil au château de Javarzay après les travaux de muséographie, ne suscite globalement aucune remarque particulière de la part du directeur de l'Office de Tourisme sollicité à titre de conseil.
- La mise en place du circuit Balade et découverte Nature cachée avance.

Patrick Petit (Travaux) fait un point sur les travaux en cours :

- Les travaux de plantations.
- Les travaux sur les logements Place Emile Thomas et sur la maison de Tillou
- Une rencontre a eu lieu avec l'agence Territoriales ID 79 pour réfléchir aux solutions possibles pour sécuriser l'accès à l'abri bus de Lussais.

Marie-Claire Veque (Social)

- Le CCAS a dressé une liste de projets 2021 qui comporte notamment la réalisation d'un bilan social du territoire en partenariat avec le lycée du Roc fleuri, l'accompagnement vers l'emploi

Sophie Robion (Ressources Humaines)

- Le plan de formation 2021 du personnel a été validé

Christian Aubert (Finances)

- La Commission d'Appel d'Offres et de la Commission finances seront réunies le 26 mars 2021 pour sélectionner les 3 cabinets de maîtrise d'œuvre qui seront auditionnés au titre du projet de réhabilitation de l'ilot urbain Place Cail
- La prochaine réunion de la Commission Finances aura lieu le 31.03.2021 à 20 heures.
- Comme annoncé précédemment si les dotations et les informations relatives aux impositions sont notifiées prochainement, le vote du budget aura lieu le 12 avril 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, les relevés de décisions présentés, avant de clore la séance à 23h 45, Monsieur le Maire répond à diverses questions posées par plusieurs élus concernant les comptes rendus du conseil municipal, la circulation sur le chemin de Chandant, les moyens à trouver pour maintenir le lien avec la population malgré l'impossibilité d'organiser des réunions publiques, la mise en place d'un calendrier accessible par tous les élus sur lequel sont mentionnées les réunions du conseil municipal et des commissions .

Ainsi délibéré à Chef-Boutonne, le 22 Mars 2021.

La secrétaire de séance
Amanda Holmes

Le Maire
Fabrice Michelet